

Fonds de recherche en innovation sociale

critères d'évaluation pour les examinateurs

Aperçu

La liste de critères ci-dessous vise à fournir des conseils aux examinateurs pour la notation des projets soumis dans le cadre du projet pilote du Fonds de recherche en innovation sociale, administré par la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (FINB) en partenariat avec le Réseau de recherche sur les politiques sociales du Nouveau-Brunswick (RRPSNB).

Les décisions concernant les propositions seront prises selon un classement numérique en fonction des critères d'évaluation et, en cas d'égalité, une décision finale sera prise lors d'un vote. Le comité accordera des bourses à partir des scores les plus élevés, qui répondent aux critères, jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe de financement, mais peut également décider d'attribuer moins de bourses si un nombre insuffisant de candidatures de qualité est reçu.

Évaluation du projet

À noter : On demande à chaque examinateur d'attribuer une note allant jusqu'à 10 pour chacune des catégories, où 10 est le score le plus élevé possible.

1. Plan de mobilisation des connaissances :

- Comment la recherche implique-t-elle le groupe social sur lequel elle a une incidence?
- Existe-t-il un plan pour que ces résultats soient partagés et exploités (échéances, jalons pour de futures activités ou transfert de connaissances)?
- Les connaissances circuleront-elles dans les deux sens, entre le chercheur et les groupes sociaux, pour permettre des commentaires et des réactions?

2. Besoin social démontré pour l'innovation :

- Le besoin du groupe de clientèle visée a-t-il été bien défini?

3. Qualité des partenariats :

- Le projet touche-t-il à des disciplines multiples? Fait-il intervenir de multiples parties prenantes associées à la question que l'innovation cherche à corriger? Les parties prenantes apportent-elles une contribution, soit financière, soit en nature?

4. Impact social de l'innovation :

- L'innovation a-t-elle un impact mesurable sur les Néo-Brunswickois (grâce à un produit, un service ou une politique), ou plus spécifiquement sur un groupe ou une communauté ciblée qu'il faut aider?

5. Impact économique de l'innovation :

- L'innovation en question entraîne-t-elle un impact économique mesurable – soit directement grâce à la création d'un produit/service, soit plus indirectement grâce à des évitements de coûts ou à l'amélioration d'une politique?

6. Capacité du chercheur de réaliser le projet ou le programme envisagé :

- Après l'évaluation du CV du chercheur, la prise en compte des ressources déjà en place pour l'équipe de recherche (installations, autres sources de financement, etc.) – devraient-ils être en mesure de mener le projet à terme?